

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 05/12/2023

DECISION N° 20231205\_B\_109

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Roland RIVET, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,  
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Étaient excusés représentés : Daniel DURIEUX : pouvoir à M.  
GIRODET, Nathalie JOLIVET : pouvoir à M. VIAL

Était excusé : Emmanuel SALGADO

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du  
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire  
au Bureau et au Président,

Commission : Communication

Objet : Contrat d'apprentissage à passer avec AKTEAP CFA en faveur de Madame  
Marie MARTINEZ

Le Bureau,

N° 20231205\_B\_109

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à  
la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Valide le contrat d'apprentissage avec AKTEAP CFA dans le cadre d'une  
formation BTS Communication en faveur de Madame Marie MARTINEZ  
comme suit :
  - Durée : 24 mois - Une semaine école / une semaine CCLS
  - Début de stage : lundi 11/12/2023
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat d'apprentissage.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 05 décembre 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20231205-20231205\_B\_109-AU  
Reçu le 29/01/2024